

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2026

Délibération n°2026 – 02 – 01

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mille vingt six

Le dix-sept février à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de

SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 12/02/2026

Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, BRULE Corinne, LE GOFF Tony, ASFEZ
Peggy, MICHEL Rémi, Thomas GUILLEMOT

Absents : DESFONTAINE Gilles

MME BRULE Corinne a été élue secrétaire de séance.

Vote

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : Retrait de la délibération relative à l'ouverture anticipée de crédits
d'investissement

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Vu la délibération n° [référence] du [date] portant ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le
vote du budget primitif,

Considérant que ladite délibération intégrait à tors les restes à réaliser de l'exercice précédent,

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sincérité et de régularité budgétaire, de retirer cette
délibération et d'en adopter une nouvelle conforme aux règles applicables,

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : La délibération n° 2025-12-02 du 09 décembre 2025 relative à l'ouverture anticipée de crédits
d'investissement est retirée.

Article 2 : Une nouvelle délibération sera adoptée afin d'ouvrir des crédits d'investissement sans les restes
à réaliser

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 17/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

